

8^e saison

CAHIER DES CHARGES

Saison hivernale 2022-2023

Ligue Régional Futsal Québec (LRFQ)

Division OPEN (Senior)



La ligue régionale de futsal de Québec (LRFQ) est heureuse de vous présenter son cahier des charges pour la saison hivernale 2022-2023. Nous espérons que ce document saura répondre à toutes vos questions. Les règlements énoncés dans ce cahier sont à titre indicatif (il faut se référer aux documents officiels de la Fédération, de l'ARSQ et de la LRFQ).

La LRFQ relève de l'Association régionale de soccer de Québec (ARSQ) et elle offre du futsal de niveau excellence et open. Elle est une des cinq ligue de futsal reconnues par la Fédération de soccer du Québec (FSQ). Son territoire comprend les régions de Québec.

1- Informations générales sur la ligue

1.1 Bureau de la Ligue

Directrice des compétitions :	Anne-Marie Caron
Coordonnateur Ligues Sénior :	Jonathan Maulien
Responsable de la ligue :	Vincent Cournoyer
Assignateur des arbitres :	Étienne Gignac
Heures de bureau :	Lundi au jeudi de 08h30 à 16h30, le vendredi de 08h30 à 12h00
Adresse :	8087, Boulevard du Centre-Hospitalier, bur 218, Lévis, G6X 1L3
Téléphone bureau ARSQ :	(418) 988-3191 poste 207
Téléphone responsable ligue :	(418) 554-6667
Courriel pour les inscriptions	jmaulien@arsq.qc.ca
Courriel durant la saison :	futsal@arsq.qc.ca

1.2 Catégorie des équipes

Toutes les équipes qui évoluent dans la **Ligue régionale de futsal de Québec (LRFQ)** sont des équipes de catégorie senior de classe **Open**

1.3 Joueurs futsal

- Vous pouvez affilier 25 joueurs maximum par équipe.

1.4 Joueurs autorisés

Masculin : Classe Open (8 équipes)

- Un maximum de trois joueurs de la PLFQ peuvent être inscrits dans l'effectif.

Féminin : Deux divisions, une D1 et une D2. 6 équipes par division.

- Un maximum de trois joueuses de la PLFQ/PLSQ peuvent être inscrites dans l'effectif.

Si une équipe contrevient à cette règle, l'équipe perdra chaque match par forfait.

2. Inscription des équipes

- Tous les équipes et/ou clubs qui désirent participer au championnat de la LRFQ doivent remplir le document « Demande d'adhésion / cahier des charges saison 2022-2023 ».
- La « demande d'adhésion » doit être complétée, signée et remise à l'ARSQ au plus tard le 23 septembre 2022.
- Dans ce document, un club désigne un organisme incorporé qui a demandé son adhésion et qui respecte les critères prévus aux règlements de la FSQ et qui regroupe des équipes de différentes catégories, alors qu'une équipe désigne un regroupement de joueurs affiliés formé afin de participer dans la LRFQ à titre d'entité indépendante de tout club.

2.1 Enregistrement des équipes

Les équipes et/ou clubs doivent remplir les documents en annexe

- **Date limite pour les équipes :** 23 septembre 2022

Le cahier d'équipe consiste à :

- Remplir la liste de joueurs (minimum 10 joueurs)
- Assigner à chaque équipe le ou les entraîneurs
- Inscire les couleurs de l'équipement de chaque équipe (bas, short, maillot)

2.2 Documents à remettre pour l'inscription

La Ligue doit recevoir les documents ci-dessous pour leurs dates limites. **Une version électronique est acceptée, mais les documents doivent être signés.** Pour les envois postaux, prévoir le délai de la poste puisque les documents doivent être rendus à l'ARSQ pour les dates limites.

1. Le formulaire d'inscription d'une équipe et/ou club dûment complété et signé (dans le cas d'une inscription de club et dans le cas d'une équipe par le responsable de l'équipe).
(Date limite : 23 septembre 2022) ;
2. Pour le paiement, deux possibilités :
 - a. Un chèque couvrant les frais de toute facture âgée de plus de 30 jours à l'ARSQ. Les inscriptions de tout club ayant des factures en souffrance à l'ARSQ seront refusées.
 - b. Par virement bancaire
 - i. Adresse pour le virement : pbernard@arsq.qc.ca
 - ii. Question « **Mon sport** » - RÉPONSE : **futsal** (en minuscule)
 - iii. *S'il advenait que la saison n'est pas lieu, le montant sera remboursé dans son intégralité.*

***Les frais d'inscription des CLUBS seront facturés aux clubs dès le 30 septembre 2022.**

*** Les frais d'inscription des ÉQUIPES doivent être payés lors de l'inscription à l'ARSQ.**

2.3 Coût d'inscription

Division OPEN	2 325\$
---------------	----------------

Le coût d'affiliation inclut :

- Arbitres formés Futsal
- Bourses pour les gagnants saison régulière
- Bourses pour les gagnants série éliminatoire
- 15 matchs + séries d'après-saison
- Terrain respectant les standards FIFA
- Feuilles de match
- Accès à la Coupe du Québec futsal
- Accès au championnat provincial des ligues régionales

Le nombre maximum d'équipes par sexe : Femme D1 (6) et D2 (6) et Homme open (8). Si la demande pour les équipes d'un sexe est plus faible, il se peut que la catégorie du sexe opposé soit augmentée.

Tout retard dans la transmission de ces documents ou la remise de documents incomplets entraînera une amende ou le rejet de l'inscription de l'équipe ou du club fautif.

2.3 Retrait ou ajout d'équipe après la date limite d'inscription prévue par la ligue

Équipes futsal open :

- Le retrait d'une équipe après son inscription entraîne une amende de 300\$.
- Le retrait d'une équipe après le 23 septembre 2022 entraîne une amende de 600\$.
- Le coût d'inscription (2 250\$) ne sera pas remboursé à toute équipe qui se retire après le 1er octobre.

2.4 Pénalités et amendes

La ligue entend expédier à chaque club en avril un relevé couvrant les amendes et pénalités encourues. Nous recommandons aux clubs de prévoir un budget pour les amendes. Il est possible de faire un suivi des amendes via PTS-Ligue.

2.5 Échéance 2022-2023

Dates à retenir	
Début des inscriptions	4 septembre
Date limite d'inscription des équipes	Vendredi 23 septembre
Publication du calendrier	Lundi 10 octobre
Début de la saison	Semaine du 31 octobre
Pause pour la période des fêtes	Du 16 décembre au 9 janvier
Championnat provincial ligue régionale	25-26 mars à confirmer
Coupe du Québec	1er et 2 avril à confirmer

2.6 Généralités

- Le club ou équipe s'engage à s'affilier à l'ARSQ (futsal) pour la saison 2022-23 selon la réglementation en vigueur.
- L'inscription qui est faite dans cette adhésion est un engagement financier total de la part du club. Ainsi, une équipe et/ou un club qui se retire par la suite devra tout de même payer la totalité des frais associés à l'inscription de cette équipe. Le club ou l'équipe sera alors pénalisé selon la réglementation en vigueur.
- Dans le cas d'une inscription d'un club : Un logo du club doit obligatoirement être joint à cette demande d'adhésion selon les consignes indiquées dans la section à cet effet. Après le 23 septembre 2022, des frais (50\$) seront imputés pour toute demande.
- **Le nom de l'équipe doit être approuvé par l'ARSQ.**
- Une équipe qui refuse de participer au championnat provincial et/ou à la Coupe du Québec recevra une amende de 300\$ pour chaque désistement.

3. Calendrier, catégories, format

3.1 Format de compétition

3.1.1 15 matchs prévus au calendrier 2022-2023.

3.1.2 Selon le nombre d'équipes inscrites dans chacune des divisions, le nombre de matchs à jouer est déterminé par la LRFQ, qui doit tenir compte des exigences suivantes :

- Chaque équipe doit jouer au moins une fois contre toutes les autres équipes
- Chaque équipe doit jouer le même nombre de matchs contre chacune des autres équipes (si possible, un nombre pair)

3.1.3 Les jours des matchs sont le mercredi pour les hommes (18h30 à 22h30) et pour les femmes le mardi D1 (18h30 à 22h30) et mardi D2 (18h30 à 22h30) .

3.1.4 Temps de jeu : 2 demies de 22 minutes et 5 minutes de pause entre les demies.

3.1.5 Les matchs ont lieu au complexe Desjardins de l'Académie St-Louis au (1500 Rue de la Rive-Boisée S, Québec, QC G2C 2B3).

3.2 Bourses

DIVISION OPEN (masculin et féminin)	
1 ^{er} au classement en saison régulière	Gagnant des séries d'après-saison
400\$ si 6 équipes	400\$ si 6 équipes

4. Arbitrage

4.1 Assignation des arbitres

L'assignation des arbitres est prise en charge par l'ARSQ.

5. Matériels

5.1 Ballons

- Modèle à valider

5.2 Équipements

- Les équipes devront porter l'uniforme fourni par le club.
- L'uniforme complet est constitué d'un chandail, de culottes courtes et de bas. L'uniforme (bas, short, chandail) doit être identique pour chaque joueur sauf le chandail du gardien de but qui doit être différent de son équipe et de celui des adversaires.

6. Entraîneurs

Un entraîneur doit être présent à tous les matchs pendant la durée complète du match. Ainsi, la LRFQ recommande fortement qu'un deuxième entraîneur soit inscrit.

Sanctions :

- 1ère infraction : avertissement écrit #1
- 2e infraction : avertissement écrit #2 + amende de 50\$
- 3e infraction : avertissement écrit #3 + amende de 100\$

7. COMITÉ DE DISCIPLINE DE LA LRFQ

7.1 Procédure disciplinaire :

- Selon le rapport de l'arbitre, la ligue imposera ou non des matchs de suspension supplémentaires.
- Ceci sera fait lors de l'homologation du match par la ligue ; le club recevra alors un courriel de la ligue à cet effet.
- L'équipe aura 48 heures pour contester la suspension supplémentaire auprès de la ligue.
- Si aucune action n'est faite après 48 heures ou si le club accepte la suspension supplémentaire, la suspension reste.
- Si la suspension est contestée, la ligue communiquera avec le club.
- Il y aura alors une audition téléphonique obligatoire avec le comité de discipline de la LRFQ, qui pourra maintenir, réduire ou annuler la suspension.
- En cas d'absence ou de non disponibilité, la suspension est maintenue jusqu'au prochain comité.
- La ligue communiquera la décision au club, qui pourra ensuite, à sa discrétion, porter la cause en appel en se référant à la section IV des règlements de discipline.

8. LISTE DE VÉRIFICATION ET COMMENT SOUMETTRE LA DEMANDE :

Veuillez-vous assurer que :

- ✓ Que la page 7 a été signée et datée
- ✓ Le formulaire d'adhésion de l'équipe est rempli (Page 7 et 8)
- ✓ L'ajout de formation d'entraîneur supplémentaire a été fait.

1. PAR LA POSTE

ARSQ
8087, Boulevard du Centre Hospitalier bur 218
Lévis, Québec G6X 1L3

2. PAR COURRIEL

jmaulien@arsq.qc.ca

Les chèques postdatés devront être reçu avant le 23 septembre 2022.

En soumettant cette demande, je confirme avoir lu, compris et accepté les modalités contenues dans ce document.

Demande d'adhésion à la LRFQ (Division Open)

Club qui fait l'inscription de l'équipe (s'il y a lieu) :

Nom de l'équipe :

Entraîneur principal de l'équipe :

Entraîneur secondaire de l'équipe :

Courriel du responsable de l'équipe :

Numéro de téléphone du responsable d'équipe :

Coût d'inscription	2 300\$
Coût total à payer	

Couleurs de l'uniforme

Chandail : _____

Short : _____

Bas : _____

Ce montant sera facturé au club après le 30 septembre 2022.

NOM :	
SIGNATURE :	
DATE :	

Ce montant est à payer dans son intégralité si c'est une inscription d'équipe via ARSQ

Liste des joueurs/joueuses

#	Nom et prénom du joueur	Numéro de passeport	Date de naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			

20			
21			
22			
23			
24			
25			